

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Band: 107 (1993)

Heft: 1

Artikel: La bague d'Aragon

Autor: Humphrey-Smith, Cecil

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la ressemblance évidente, l'œuvre en cause n'est pas pour autant celle recherchée.

Dans le cas où une marque héraldique a été apposée, s'il est possible, en cas de vol, de maquiller celle-ci afin de laisser un doute sur l'origine de l'objet, un orfèvre saura déceler cette supercherie. Dès lors, en cas de revendication par le prétendu propriétaire antérieur, il appartiendra au « receleur » présumé, de prouver qu'il ne s'agit pas de la même pièce. C'est ce qui est appelé

le renversement de la charge de la preuve: la bonne foi bénéficiant alors à la personne physique ou morale qui revendique sa possession antérieure.

Claude Aliquot, Pamiers
Maître en Droit
Docteur en Histoire
Conservateur délégué
des Antiquités et Objets d'Art
du Département de l'Ariège

La bague d'Aragon

CECIL HUMPHREY-SMITH

J'ai été particulièrement intéressé par la recherche concernant ce bijou. Un collectionneur affirme que son père lui a offert une énorme chevalière plaqué argent, pesant plus de 200 g, acquise chez un antiquaire de Boston, USA. La provenance de cette chevalière est assez obscure, mais les blasons et symboles qu'elle porte reflètent son histoire du XV^e au XIX^e siècle.

Le chaton renferme une pierre de lune gravée profondément, servant de sceau et représentant un écu et une couronne à neuf perles de type français de la fin du XVIII^e siècle.

Mes propres recherches à la bibliothèque de l'Institute of Heraldic and Genealogical Studies à Canterbury indiquent clairement qu'il s'agit du blason Reiset: *d'azur au croissant d'argent, surmonté d'un trèfle d'or et soutenu d'un mont de trois coupeaux du même.*

Les familles de Reiset sont mentionnées dans les archives françaises dès le XIV^e siècle, mais aucune généalogie n'a pu être établie avant 1685, date de l'obtention de la seigneurie de Chavanatte par Claude de Reiset. Un descendant de ce dernier,

Gustave-Henri de Reiset, fut fait comte du Saint-Empire romain en 1842, puis comte de France la même année; son frère Antoine avait été fait chevalier de l'Empire en 1810, baron en 1813, vicomte en 1822¹.

Il semble bizarre qu'une chevalière à caractère aussi ancien, ayant fait partie d'une collection royale (armes d'Aragon) ait été reciselée de cette façon. Une expertise du plaqué argent a confirmé que la bague date du XIV^e siècle, sinon plus tôt. Elle fut acquise par la famille de Reiset et vraisemblablement perdue ou vendue par un des membres de la famille, ou peut-être



apportée en Amérique au XIX^e siècle par l'un d'eux.

Sous le chaton se trouvent deux écus couronnés et les symboles des quatre Évangélistes, tous en relief. Autour du cercle est inscrit le mot REXAGONUS, l'X et l'A étant joints. Il ne fait pas de doute que la couronne et le blason sont ceux du Royaume d'Aragon, l'inscription se lit nettement: le Roi d'Aragon.

Le royaume d'Aragon² et ses territoires passèrent aux mains de Martin I^{er}, qui mourut sans descendance en 1410. Son cousin espagnol Ferdinand lui succède, mais après étude de pièces de musée, il ne fait aucun doute que la chevalière doit être attribuée à Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon et de Sicile, 1416-1458, et roi de Naples à partir de 1442. Après les successions respectives de Jean II (1458-1479) et de Ferdinand II (1479-1516), la succession

du Royaume fut accordée par jugement à Ferdinand, dont la mère était Éléonore, fille de Pierre IV et tante de Martin I^{er}. L'union de Ferdinand et de sa cousine Isabelle de Castille et de Léon en 1489 unifia les royaumes qui, bien heureusement, furent libérés des Maures; les royaumes de Castille, Léon, Aragon et Navarre formeront ainsi l'Espagne sous Charles Quint (1516-1556).

Notes

¹ *Grand Armorial de France*, Tome V (1948) pp. 451-452.

² *Bulletin Généalogique d'Information*, Tome VIII, No. 38 (1962) pp. 13-14.

Adresse de l'auteur:
Dr Cecil Humphrey-Smith
Alcroft Grange
Canterbury